

Écarts entre les données de comptabilité nationale et celles recensées dans la base ARAMIS

Observatoire Economique de l'achat public (DAJ-DGCP-DGTPE-INSEE)

L'écart entre « les marchés publics » de la base ARAMIS et les « achats publics » est très important

Un rapport du simple au triple en 2005 pour le champ APU (**53 Md€ contre 147 Md€**), très élevé même pour l'Etat (17 Md€ contre 42 Md€).

- Une autre approche, celle de l'UE, s'appuyant sur un concept « élargi » de l'achat public en Comptabilité Nationale aboutit même à un volume d'achats publics d'environ 300 Md€. Tout dépend donc de que l'on mesure.
- L'écart entre l'approche Comptabilité Publique et Comptabilité Nationale est **resté assez stable** au cours des dix dernières années, même s'il s'est réduit en 2005, essentiellement du fait du ministère de la Défense.
- Il s'explique par des différences sur les **champs**, sur les **conventions comptables** et en termes de **qualité de la collecte**.

I) Les champs institutionnels sont différents

Champ couvert par les
achats publics comptabilité
nationale

- Établissements
privés participant
au service public
hospitalier

- Etat
- Collectivités locales
- Sécurité Sociale

Grandes
Entreprises
Nationales

Champ couvert par les
marchés publics
comptabilité publique

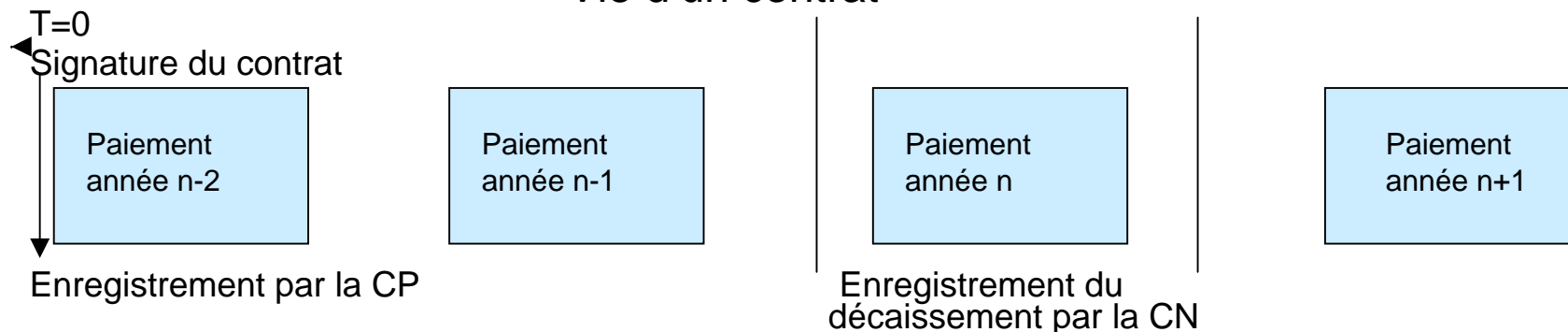
II) Les conventions comptables génèrent un écart significatif

- Les échanges de services et produits entre administrations,
- les acquisitions de biens immobiliers ou produits déjà construits,
- les loyers

sont comptabilisés en **CN**, qui inclut la notion de consommation intermédiaire dans sa caractérisation de l'achat public. Impact inverse des cessions d'actifs ; Différence fondamentale d'approche avec l'approche MP.

Par ailleurs la logique **d'enregistrement des flux annuels de décaissement (CN)** ne recouvre pas celles des MP (contrats pouvant s'étaler sur plusieurs années).

Vie d'un contrat



III) Les imperfections de la collecte des données par ARAMIS creusent l'écart

La **CN**, qui se fonde sur le circuit comptable, est **exhaustive**,

alors que du côté d'ARAMIS

- Les achats de produits relevant de secteur non soumis à la concurrence (poste, transport, énergie, ...) ne sont pas pris en compte.
- Des achats publics ne font pas l'objet de « marchés formalisés », en raison notamment de leur faible montant .
- Certains actes contractuels, par souci de simplification, ne sont délibérément pas recensés.

Et surtout, de nombreux acheteurs publics omettent encore de renseigner la fiche de recensement.

Analyse des écarts pour les principaux ministères

			Comptabilité Publique (ARAMIS)
<i>Année 2005, en Millions €</i>	Total des Achats	Structure des Achats (en % du Total	Total des Achats
Economie, Finances & Industrie	2 440	8%	1 187
Intérieur (1)	1 642	6%	243
Justice	2 206	8%	
Transports	2 169	7%	6
Défense (1)	14 724	51%	11 578
Autres	5 945	20%	
TOTAL ETAT	29 126		15 539

CONCLUSION

- Il s'agit de deux concepts très différents, les résultats sont donc logiquement eux aussi différents.
- Il est extrêmement difficile, voire impossible, de quantifier le poids de chacun des facteurs.
- A terme, l'exploitation par l'OEAP des données issues directement d'Hélios et de Chorus permettra de réduire considérablement la part indésirable de l'écart.